

Chers parents / tuteurs,

Il vous sera possible de payer la cotisation scolaire de votre enfant avec carte débit, carte de crédit ou par argent comptant. Il est important de préciser que le paiement par chèque **n'est pas** une méthode de paiement acceptée à l'école Le Marais.

Afin d'éviter que la cotisation soit payée en double, le 1er contact dans notre système recevra une facture par courriel le jeudi 24 août 2023. Bien entendu, la personne qui recevra la facture peut transférer le courriel à une autre personne du ménage pour le paiement. Aussi, il sera possible de communiquer avec l'école pour avoir le lien de la facture de votre enfant après le 24 août 2023.

Si vous ne recevez pas de facture par courriel le jeudi 24 août prochain par midi, prière de vérifier votre boîte de courriels indésirables avant de communiquer avec l'école.

Lorsque vous recevrez votre facture par courriel, il suffira de cliquer sur « Payer la facture » et entrer vos informations de carte de crédit pour payer la cotisation. Malheureusement, il ne sera pas possible de payer la facture avec une carte débit via le courriel reçu. Pour payer la cotisation à l'aide d'une carte débit, vous devrez vous rendre à l'école durant la semaine du 28 août au 1er septembre 2023 pour utiliser le terminal Square de l'école.

En terminant, si vous désirez payer la cotisation de votre enfant par argent comptant, vous pourrez tout simplement envoyer l'argent par l'entremise de votre enfant dès son premier jour de classe. Svp, assurez-vous de placer l'argent dans une enveloppe scellée et d'y indiquer le nom de votre enfant, son niveau scolaire et sa classe titulaire.

Dès que votre facture sera payée, vous recevrez un reçu par courriel. Comme mentionné, la facture vous sera envoyée le jeudi 24 août et vous aurez 14 jours à la payer. Ceux et celles qui n'auront pas payé la facture après 14 jours recevront des courriels de rappel. S'il vous est impossible de payer votre facture, peu importe la raison, svp communiquer la direction de l'école pour en discuter.

L'équipe de direction